

**CONCOURS
ACIER 2024**

**À LA RECONQUÊTE
DES FRICHES
URBAINES**

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE
RAPHAËL MÉNARD
ARCHITECTE ET INGÉNIEUR

**FRICHES
URBAINES**

**RÉINVESTIR
LE DÉJÀ-LÀ**

EN SAVOIR PLUS WWW.CONSTRUIRACIER.FR

CONSTRUIRACIER

PLÉBIÉ D'EXCELLENCE POUR L'ENVIRONNEMENT

www.construiracier.fr

À LA RECONQUÊTE DES FRICHES URBAINES

Réinvestir le déjà-là

En quoi les friches, qu'elles soient urbaines, industrielles, commerciales ou ferroviaires, peuvent-elles s'imposer comme l'une des réponses à l'urgence écologique ? S'imposant progressivement au fil des ans, le constat a aujourd'hui le mérite de la clarté : laissés momentanément ou définitivement à l'abandon, ces terrains ayant perdu leur vocation initiale, peuvent offrir avec leurs ouvrages existants de solides opportunités pour réinventer l'aménagement du territoire et le cœur des villes.

Dans un contexte de prise de conscience des conséquences environnementales, sociales et sociétales d'un modèle urbain extensif et expansif, ce potentiel de terrains et d'ouvrages à transformer incite désormais à élaborer des projets de reconversion capables de répondre aux grands enjeux de la transition écologique : adaptation au changement climatique, réduction drastique de l'empreinte carbone, épuisement et raréfaction des ressources, érosion massive de la biodiversité...

Levier essentiel à la disposition des territoires, la reconversion des friches doit impérativement s'accompagner de son corollaire, aménagement et transformation soutenables et de la nécessaire désartificialisation des sols. La conception incluant la réappropriation de ces espaces oblige ainsi à repenser fondamentalement les modèles urbains en y intégrant les défis de l'économie circulaire à l'échelle de la ville.

A partir de la reconversion d'une friche existante, il est demandé aux candidats d'imaginer un modèle ou un programme architectural réalisé tout ou partie en acier et capable de répondre aux grands enjeux des mutations urbaines. En misant sur la réhabilitation et le réemploi, ils s'attacheront à démontrer toutes les possibilités offertes par le matériau acier dans la transformation durable et pérenne des territoires. Les candidats se pencheront sur la matière acier, questionneront son cycle de vie, et identifieront les possibilités d'une massification de l'économie circulaire de ce matériau.

Le rendu s'articulera autour d'une présentation libre, novatrice et adaptée à la démarche. Il intégrera toutefois les représentations usuelles du projet (plans, coupes, élévations) aux échelles adéquates. Les candidats devront par ailleurs proposer des métriques environnementales de l'impact de leur projet, et en tout premier sur la transformation proposée : en terme d'énergie grise (MWh) ; en terme d'empreinte carbone (tCO₂ - scope 3) ; en terme de bilan matière (t) et de la qualification du mix utilisée : masse d'acier (dont % d'acier réemployé et/ou réutilisé) et masse des autres matériaux (biosourcés, géosourcés, réemploi, extraites ...) ; en terme de transformation d'usages des sols...

Composé d'architectes, d'ingénieurs, de paysagistes, d'experts de la construction acier et de journalistes, le jury sera présidé par Raphaël Ménard.

01 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou d'ingénieurs pour l'année 2023-2024.

Les candidats peuvent participer seuls ou en équipe (maximum 4 par équipe), les équipes peuvent être mixtes, architectes/ingénieurs.

Le projet pourra être traité par les étudiants de manière autonome ou trouver sa place dans un programme plus large, retenu dans le cadre d'un enseignement.

02 / SUJET

À LA RECONQUÊTE DES FRICHES URBAINES. Réinvestir le déjà-là.

Il est proposé aux candidats d'imaginer et de concevoir un projet offrant une réponse optimale au contexte fourni, prenant en compte les besoins fonctionnels, la technique, l'insertion dans le site et les enjeux environnementaux (transition énergétique, économie circulaire et impact ressources, empreinte carbone, adaptation au changement climatique, biodiversité et usages des sols).

Le projet s'appuiera sur les éléments mis à disposition en annexe :

- les sites de friches sélectionnés
- la méthodologie commune à suivre en matière de recours à la matière, d'empreinte carbone, d'énergie et de résilience de l'ouvrage.

L'ouvrage s'efforcera de tirer le meilleur parti des matériaux, avec une attention particulière portée sur l'usage à bon escient de l'acier en structure, enveloppe, métallerie.

Le rendu s'articulera autour d'une présentation libre, novatrice et adaptée à la démarche (maquette, animation 3D, cinématique, métriques environnementales, notice technique, notes de calcul, algorithme, chronogramme, diagrammes de Sankey, schémas...).

Il intégrera toutefois les représentations usuelles du projet (plans, coupes, élévations) aux échelles adéquates. Il s'attachera aussi à décrire par le dessin la pluralité des impacts environnementaux.

03 / SITE

A partir des friches issues ou non du dossier [Concours Acier 2024](#) accessible en ligne, chaque étudiant ou groupe d'étudiants choisira le site sur lequel il plantera son projet, sa temporalité d'implantation, ainsi que la durée de vie estimée. Le rapport au contexte sera explicité dans les commentaires et les images proposées permettront de juger de son adéquation à la problématique posée.

04 / PROGRAMME

Le règlement du concours vous permet une grande liberté dans le programme et son mode de rendu. Toutefois celui-ci devra répondre aux enjeux donnés par le sujet. Il appartient aux candidats de proposer une programmation judicieuse et pertinente en fonction du sujet qui leur est proposé.

05 / DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les propositions des équipes seront examinées lors du pré-jury par une commission technique composée de représentants de la profession (architectes, ingénieurs, constructeurs, journalistes...) et de ConstruirAcier. Ils examineront la conformité des projets au présent règlement et la qualité du projet et sélectionneront au maximum 12 équipes qui seront invitées à présenter leur projet oralement devant le jury.

Les résultats des délibérations de la commission technique seront communiqués à chaque équipe par e-mail.

La présentation orale des projets sélectionnés devant le jury se fera à Paris le 25 juin 2024.

Le jury se réunira sous la présidence de Raphaël Ménard, architecte et ingénieur, président de l'agence AREP. Il sera composé d'architectes, d'ingénieurs, de paysagistes, de spécialistes de la construction en acier et de journalistes. Il procédera à un examen des propositions des équipes participantes et établira un classement.

En cas d'impossibilité de réunion pour cause sanitaire, le jury se réunira avec les candidats en visio-conférence.

Les projets primés par le jury figureront sur le site internet de ConstruirAcier et feront l'objet d'une publication.

06 / DOTATION

Une somme de 10 000 € sera répartie par le jury entre les équipes lauréates.

Le nombre de lauréats et la répartition des prix seront laissés à l'appréciation du jury.

Le paiement de la dotation se fera par virement bancaire.

En cas de projets présentés par une équipe, le virement sera réalisé au candidat enregistré comme porteur du projet sur la plateforme de gestion des candidatures : il lui incombe de reverser la somme perçue, à part égale, à chaque membre de l'équipe.

07 / CRITÈRES D'ÉVALUATION

La commission technique du pré-jury et les membres du jury final prendront les éléments suivants en considération :

- . Pertinence de l'utilisation de l'acier et mise en valeur du matériau
- . Qualité architecturale / Faisabilité constructive
- . Démarche environnementale
- . Innovation
- . Qualité des documents imposés, des documents de présentation libre
- . Qualité de l'exposé oral pour les finalistes.

Le jury sera particulièrement sensible à la recherche de solutions frugales et innovantes, en lien étroit avec le contexte et le site choisi, afin de montrer les performances de l'acier et les prouesses possibles grâce à ce matériau ou encore les pistes innovantes permettant de réduire l'empreinte carbone du projet. L'interprétation des critères est laissée à l'entière appréciation du jury.

08 / MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque candidat ou équipe de candidats devra s'inscrire sur la plateforme dédiée à retrouver sur le site de ConstruirAcier : <https://www.construiracier.fr/concours/concours-acier/>

Un mail de confirmation contenant le numéro unique d'enregistrement attribué aux candidats sera envoyé.

09 / RENDU

Tous les documents devront être rédigés en français. Les textes manuscrits ne seront pas recevables. **Les candidats devront donner un nom à leur projet.**

10 / CALENDRIER DU CONCOURS

Inscriptions et rendu jusqu'au vendredi 7 juin 2024 à minuit via le site www.construiracier.fr.

Pré-jury

Les résultats des délibérations de la commission technique seront diffusés le 14 juin 2024, par e-mail.

Jury

Le jury se réunira à Paris le 25 juin 2024 pour l'audition des équipes sélectionnées. Un ordre de passage sera communiqué aux équipes nominées.

11 / INDEMNISATION

Les frais de déplacement et d'hébergement (montant maxi 100 € TTC par membre de l'équipe) seront pris en charge sur présentation des justificatifs originaux pour les équipes hors Île-de-France retenues à l'issue du pré-jury, afin de leur permettre de se rendre à la présentation orale de leur projet devant le jury.

Date limite de présentation des justificatifs :

31 juillet 2024. Au-delà de cette date, plus aucun frais ne sera remboursé. Le remboursement se fera par virement et devra être centralisé par un membre unique de l'équipe dont il faudra communiquer le RIB.

12 / INFORMATIONS

Pour tous renseignements sur l'utilisation de l'acier ou sur la construction en acier, vous pouvez consulter les sites internet :

www.construiracier.fr

www.galvazinc.com

www.infosteel.be

www.steelconstruct.com

www.save-construction.com (FDES des solutions acier)

www.cticm.com

www.enveloppe-metallique.fr

www.constructionmetallique.fr

www.constructalia.com

Il serait utile de consulter les sites dédiés aux friches suivants :

<https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/>

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/cartofriches/observatoires-locaux>

<https://www.ecologie.gouv.fr/laureats-du-fonds-recyclage-des-friches>

Dernières FDES :

[FDES poutrelles CTICM](#)

[FDES XCarb poutrelles](#)

Pour tous renseignements sur le concours ou des questions éventuelles, vous pouvez contacter ConstruirAcier au : + 33 (0)7 64 09 25 00

ou par mail : virginie.brossard@construiracier.fr.

13 / PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats sont informés que les données nominatives recueillies à l'occasion de ce concours sont nécessaires pour valider leur participation. Conformément à la loi, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de leurs données personnelles auprès de l'organisateur.

14 / DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les équipes participantes cèdent à ConstruirAcier l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur leur projet. Cette cession englobe le droit à l'image, le droit d'utiliser, de reproduire et de diffuser le projet sur tous types de médias. Cette cession s'entend pour toute la durée nécessaire à la promotion du concours. ConstruirAcier se réserve notamment le droit de la première publication et de la présentation publique des projets.

ConstruirAcier s'autorise à mentionner les projets dans des articles de presse, documents publicitaires ou brochures, site internet, réseaux sociaux et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée. À ces fins, ils peuvent réaliser toutes copies, représentations graphiques ou photographiques des projets primés et sélectionnés, ainsi que de leurs auteurs, et ce, sous réserve de mentionner les noms des auteurs du projet.

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété intellectuelle, notamment du fait de la notoriété liée à la participation au concours. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours quel qu'en soit le motif. Ils s'engagent à en informer les participants mais leur responsabilité ne saurait être engagée par ce fait.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence des organisateurs.

La participation au concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement.

CONTENU DES RENDUS POUR LE PRÉ-JURY

Un dossier informatique contenant les documents suivants :

Documents de rendu imposés :

01 /

- . Un plan masse
- . Coupes exprimant le projet
- . Plans des niveaux
- . Façades caractéristiques
- . Vues 3D du projet

Échelles :

- . Des plans et façades : 1/100^e ou 1/50^e suivant les projets
- . Des coupes : 1/50^e
- . Des détails : 1/20^e
- . Plan masse : 1/200^e

Les échelles sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction des dimensions du projet.

02 /

Un feuillet de présentation du projet (note d'intention) d'une page, rédigé sur un logiciel de traitement de texte type Word, comprenant le nom du projet, les noms et prénoms des participants (sous la forme Prénom NOM), le nom de l'école, le nom des professeurs référents et/ou associés le cas échéant. Cette note d'intention devra permettre la bonne compréhension de la réponse proposée par l'étudiant à la problématique énoncée dans le sujet du concours.

03 /

Une copie de la carte d'étudiant ou un certificat de l'école pour chaque membre de l'équipe.

Documents de rendu libres :

01 /

Tous moyens de communication permettant aux candidats de convaincre le jury de la pertinence de ses réponses (maquette physique, maquette BIM, animation 3D, cinématique, métriques environnementales, notice technique, notes de calcul, algorithmes, chronogramme, diagrammes de Sankey, schémas...).

02 /

Aucune limite de taille de fichier n'est imposée, il est cependant vivement conseillé de nous contacter préalablement à tout dépôt de fichier supérieur à 100 Mo.

Les documents seront transférés sous format numérique sur le site

www.construiracier.fr/concours/concours-acier au plus tard **le vendredi 7 juin 2024 à minuit.**

CONTENU DES RENDUS POUR LE JURY FINAL À PARIS

Les équipes retenues pour le jury final pourront retravailler leur projet en fonction des commentaires du pré-jury.

Il leur sera demandé pour leur présentation orale au **jury final le 25 juin 2024** :

01 /

Une présentation de type diaporama de l'ensemble du projet (un ordinateur PC sera disponible sur place). Pensez à mettre votre diaporama sur une clé USB en cas de problème technique.

02 /

Un résumé en 2 000 signes maximum du concept, avec au préalable, le nom du projet, les noms et prénoms des participants (sous la forme Prénom NOM), le nom et l'adresse de l'école, en 10 exemplaires destiné aux membres du jury. **Attention, ce texte sera publié.**

03 /

Tout document libre valorisant le projet et permettant la bonne compréhension (maquette*, animation 3D, cinématique, métriques environnementales, notice technique, notes de calcul, algorithme, chronogramme, diagrammes de Sankey, schémas...). Vous aurez à votre disposition des supports A0 pour coller vos documents papier.

*La maquette physique sera à l'échelle 1/100 ou 1/200. Possibilité de maquettes d'études évocatrices du processus de conception pourront être jointes, échelle 1/500 et/ou 1/1000.

04 /

Tous ces éléments devront être fournis au plus tard **le 23 juin 2024** par email à l'adresse virginie.brossard@construiracier.fr :

- . La présentation de type diaporama de l'ensemble du projet
- . Le résumé en 2 000 signes maximum sur un logiciel de traitement de texte type Word
- . Tout documents libres valorisant le projet et permettant une meilleure compréhension (modélisation, film, 3D...)

NB : la salle de jury sera équipée d'un écran ou vidéoprojecteur, d'un PC; il est demandé aux candidats d'apporter les moyens de diffusion spécifiques dont il a besoin (dans cette situation vous pouvez nous contacter).

NB : toutes les images et visuels sont susceptibles d'être utilisés dans les supports média de ConstruirAcier avec mention du nom des auteurs. Toutes les photos que vous utiliserez pour présenter votre projet doivent être libres de droit.